

Une organisation différente du temps scolaire et des apprentissages

L'action ou expérimentation en quelques mots : un collège classé en réseau de réussite scolaire (RRS) offre à ses élèves des parcours plus personnalisés grâce à la réduction des séquences de cours à 45 minutes et à une répartition différente de la DGH. Cette organisation vise à répondre plus efficacement aux difficultés des élèves, que ce soient des difficultés d'apprentissage ou de concentration.

Objectif(s) de l'action/expérimentation : modifier l'organisation scolaire pour permettre de varier les rythmes en fonction des besoins et de l'âge des élèves.

En quoi cette action/expérimentation est-elle innovante ? Le temps "récupéré" sur le service des enseignants a permis la mise en œuvre :

- **d'une modalité d'accueil du matin spécifique :** cette modalité permet aux élèves de se détendre avant le 1^{er} cours, de réguler leur comportement, de se rassurer auprès d'un adulte lorsque le travail n'a pas été fait ou terminé (non compréhension ou contrôle prévu dans la journée). Sur l'ensemble de l'année scolaire, le nombre de retards a diminué, même s'il a été en progression quantitative au fil des mois. D'une manière générale, le début de la journée a été beaucoup plus calme tout au long de l'année et l'entrée dans le 1^{er} cours plus sereine,
- **de co-animations de séances** en français-éducation musicale en 6^e et 4^e, langues vivantes-arts en 3^e et 4^e et IDD en 5^e et 4^e. Ces séquences élaborées en équipes pluri-disciplinaires et co-animées proposent des situations pédagogiques favorisant des tâches complexes où les compétences transversales sont mises en œuvre. Elles permettent l'élaboration et la validation croisée de compétences du socle commun et une attention vigilante aux élèves qui décrochent,
- **de groupes de compétences et de besoins :** ils permettent d'intervenir de manière très ciblée sur les difficultés et de stimuler les élèves qui peuvent avancer plus rapidement. Ils sont particulièrement efficaces en langues (niveaux A2 ou B1).

La majorité des indicateurs montre une sensible progression des performances 2009-2010, proposées dans le Contrat d'Objectifs.

Porteur du projet

Structure :

L'équipe d'encadrement du collège

Contacts :

Bénédicte Glomot, principale,
Cécile Humbert-Mohammedi, principale adjointe

T. 02 41 31 13 40

Mail : ce.0491028B@ac-nantes.fr

Site(s) :

collège Montaigne, Angers

Public(s) cible(s) :

l'ensemble des élèves du collège

Parties prenantes :

la totalité de l'équipe pédagogique et éducative

Date de démarrage de l'action/expérimentation :

septembre 2009

Durée prévisionnelle :

3 années d'expérimentation, au-delà si l'expérimentation s'avère concluante

Budget (pour 2009-2010 et/ou 2010-2011) :

dans le cadre de la DGH

Modalités opérationnelles

Horaires d'ouverture du collège : 7 h 45 à 17 h

- 7 h 45 à 8 h 30 : accueil du matin
- 8 h 30 - 9 h 15 : cours ; 9 h 20 - 10 h 05 : cours
- 10 h 05 - 10 h 20 : récréation
- 10 h 25 - 11 h 10 : cours ; 11 h 15 - 12 h : cours
- 12 h - 13 h 30 : pause méridienne
- 13 h 30 - 14 h 15 : cours ; 14 h 20 - 15 h 05 : cours
- 15 h 05 - 15 h 20 : récréation
- 15 h 25 - 16 h 10 : cours ; 16 h 15 - 17 h : cours
- 17 h 00 - 18 h 30 : ateliers artistiques, scientifiques et aide aux devoirs

Les conditions d'accueil sur la journée

- accueil du matin : l'établissement ouvre ses portes de 7 h 45 à 8 h 20, les élèves entrent à leur rythme et sont accueillis sur l'atelier de leur choix : aide au travail et révision de leçons, CDI, activités ludiques au foyer, activités sportives, rencontre avec leur tuteur,
- études surveillées obligatoires : intégrées à l'emploi du temps et animées par un assistant d'éducation,
- accompagnement éducatif de 16 heures à 18 heures est maintenu avec inscription trimestrielle : aide aux devoirs, clubs culturels, scientifiques et sportifs en liaison avec le CEL (comité éducatif local) et la mairie d'Angers.

Des parcours valorisants

Sous forme de modules fixes à l'année ou optionnels - classes CHAM en musique, classe "Sécurité civile", activités pédagogiques à caractère culturel et sportif, l'option DP3. Projet thématique et transdisciplinaire pour chaque niveau avec des intervenants extérieurs (résidence d'artistes au collège et création d'une œuvre avec le conservatoire).

Des regroupements variés

- groupes classes : la majorité des heures de cours reste en classe entière, le groupe classe servant de référence aux professeurs et aux élèves (positionnement des résultats des élèves, apprentissage de l'oral en grand groupe). Des co-animations de séances de cours sont mises en place avec un second intervenant permettant d'individualiser ou de remédier dans l'instant. Ces séances co-animées sont à l'expérimentation pour cette année en français-mathématiques en 6^e sur des compétences transdisciplinaires et transversales. Ces co-animations permettent également de scinder le groupe entre les deux enseignants si besoin. C'est donc une architecture souple de la classe. Ces séances de français-maths sont couplées dans une même journée. Des temps de remédiation sont également proposés ponctuellement aux élèves en fonction des résultats aux évaluations,
- groupes de compétences et de besoins : ils sont organisés en Français (5^e, 4^e et 3^e), mathématiques (5^e, 4^e et 3^e) et langues vivantes (3^e). Les effectifs y sont réduits (3 enseignants pour 2 classes). Les élèves ayant atteint les compétences du groupe peuvent rejoindre en cours d'année, un autre groupe proposant d'autres compétences à travailler. Des devoirs communs à toutes les classes d'un seul niveau sont organisés.

Modalités d'évaluation

Évolution des indicateurs de réussite : DNB, CFG, taux de redoublement, B2i, niveau A2 en langue vivante, indicateurs de vie scolaire (taux d'absentéisme, nb de retards le matin, nb annuel d'exclusions de cours).

Freins et leviers identifiés

Freins

- le nombre croissant de postes partagés entre établissements,
- le manque d'engagement sur la pérennité des moyens d'une année sur l'autre ne permet pas d'anticiper suffisamment sur la structure pédagogique,
- l'utilisation totale des moyens (temps dégagé par les séances à 50 minutes et dotation complémentaire) pour assurer les enseignements en co-animation et en groupe de besoin n'a pas permis la participation d'enseignants à l'accueil du matin en 2010-2011.

Leviers

- les moyens dégagés sur la dotation propre de l'établissement (diminution d'une division) et l'enveloppe complémentaire d'heures octroyée par l'Inspection Académique du Maine et Loire en 2010-2011,
- équipe éducative relativement stable et en constant questionnement pédagogique.